



DEVELOPMENT COMMITTEE  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**POUR USAGE OFFICIEL**

**DC/99-19**

**Le 14 septembre 1999]**

**APPUI APPORTÉ PAR LA BANQUE MONDIALE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT  
EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL**

Veillez trouver ci-joint, en vue de la réunion du 27 septembre 1999 du Comité du développement, un document d'information sur l'**Appui apporté par la Banque mondiale aux pays en développement en matière de commerce international**, pour examen au titre du point 2.C de l'Ordre du jour provisoire.

\* \* \*

**Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.**

## **Appui apporté par la Banque mondiale aux pays en développement en matière de commerce international**

14 septembre 1999

1. Après le Cycle d'Uruguay et la formidable vague de libéralisation qui a déferlé dans les pays en développement dans les années 90, on aurait pu être tenté de penser que l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale était chose faite. Assurément, les tarifs douaniers excessifs, les restrictions quantitatives et les barrières non tarifaires qui faisaient obstacle à l'intégration ont baissé dans des proportions spectaculaires après le Cycle d'Uruguay. Dans les pays industriels, les droits moyens sur les produits manufacturés sont tombés en moyenne à 2,5 %, tandis que les pays en développement enregistraient eux aussi des progrès impressionnants, et ramenaient en moyenne leurs droits sur les produits manufacturés en dessous de 15 %, taux qui continue de baisser à mesure que les pays poursuivent la réforme de leurs politiques et la rationalisation de leurs barèmes douaniers.

2. Malgré ces améliorations, les pays en développement auraient encore beaucoup à gagner d'un abaissement supplémentaire des barrières commerciales classiques. Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont en fait relevé leurs taux de protection agricole en les portant de 32 % en moyenne en 1997 à 37 % en 1998. D'après des études récentes (Anderson et Schott, 1999), la diminution de la protection agricole peut procurer des avantages très considérables aux pays en développement. L'analyse doit être poussée plus loin si l'on veut comprendre l'impact du subventionnement des producteurs agricoles sur la pauvreté dans les pays en développement. La réduction des droits de douane sur les produits industriels, traditionnellement considérée comme une question intéressante au premier chef les pays développés, pourrait profiter bien davantage, semble-t-il, aux pays en développement qu'aux pays industrialisés (Hertel et Martin, 1999), en particulier avec l'expansion des échanges sud-sud résultant de l'abaissement des droits de douane entre pays en développement.

3. La Banque mondiale s'emploie depuis longtemps à aider les pays en développement à s'intégrer plus résolument à l'économie mondiale. Par ses études et ses travaux économiques et sectoriels, la Banque a été l'une des premières institutions internationales à démontrer aux pays en développement les avantages d'une intégration accrue à l'économie mondiale. Entre 1981 et 1994 — fin du Cycle d'Uruguay — la Banque a accordé 238 prêts à l'appui de la libéralisation des échanges commerciaux ou de la politique de change à 75 pays. Depuis 1995, 54 autres opérations d'ajustement de la BIRD et de l'IDA (65 % de toutes les opérations d'ajustement) ont financé une réforme du taux de change et de la politique commerciale.

4. Il n'en reste pas moins que la réduction des tarifs douaniers s'est révélée être une composante relativement simple de la réforme commerciale, pouvant être mise en œuvre d'un simple coup de plume. Pour indispensables qu'elles soient, ces réformes ne peuvent à elles seules susciter un développement durable et faire reculer la pauvreté. Plutôt que de marquer la fin de l'intervention de la Banque dans la réforme du commerce, la réduction des tarifs douaniers ouvre une nouvelle ère d'implication de la Banque, où elle s'emploie avant tout à aider les pays à mettre le commerce au service du développement.

5. C'est là un formidable défi. La suppression des barrières aux frontières a mis à jour toute la gamme des questions de développement qui ont un impact direct sur le commerce. Il ne suffit pas d'ouvrir les marchés et d'abaisser les barrières, même si c'est la solution qui convient pour beaucoup de pays et un élément de la solution pour la plupart des autres. Il est désormais évident qu'il faut traiter de manière globale les grandes orientations, les réformes de la réglementation et les problèmes institutionnels intimement liés qui fournissent une assise aux échanges, dans le cadre de la stratégie de développement d'ensemble retenue pour permettre à tous les pays de tirer le meilleur parti possible de la mondialisation de l'économie.

6. On ne peut comprendre ce que fait la Banque pour aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dans les efforts qu'ils déploient pour profiter d'une intégration plus poussée à l'économie mondiale, si on n'est pas conscient du fait que le commerce recouvre désormais tout un ensemble de dossiers complexes et délicats qui sont au cœur de l'ordre du jour du développement. Aider les pays à se doter des fondements institutionnels permettant au commerce de prospérer — amélioration de l'administration des douanes, développement des infrastructures liées au commerce, amélioration de la politique de la concurrence, amélioration de l'accès à l'assurance et au crédit —, toute cette action, qui est au centre du programme structurel de la Banque, constitue la base même du développement. En matière de commerce, la Banque se donne le même objectif que pour l'essentiel de son action au service du développement : aider les pays qui sont ses clients dans tout ce qu'ils entreprennent pour tirer plus efficacement parti de l'économie mondiale et, par là, promouvoir la croissance qui est si cruciale pour faire reculer la pauvreté.

7. Ces dernières années, le système commercial multilatéral a élargi ses centres d'intérêt, bien au-delà des questions traditionnelles d'obstacles mis aux échanges aux frontières, à l'étude de problèmes inscrits à l'ordre du jour plus large du développement. Les négociations multilatérales sont donc de plus en plus complexes, et il est de ce fait de plus en plus difficile à beaucoup de pays à faible revenu d'y participer, faute de ressources pour se doter des capacités nécessaires dans tous les domaines couverts par les négociations. La Banque a donc un autre rôle crucial à jouer : elle doit faire en sorte que les pays en développement soient à même de participer véritablement aux négociations, de la fixation de l'ordre du jour à l'interprétation des règles dans le sens le plus favorable à la réalisation de leurs objectifs de développement.

### ***LES PROBLÈMES DE POLITIQUE COMMERCIALE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT***

8. Plusieurs des problèmes commerciaux clés auxquels sont confrontés actuellement les pays en développement montrent combien il est important de replacer les questions commerciales dans le contexte d'ensemble du développement.

## 2. LES DIMENSIONS SOCIALES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

9. L'ouverture de l'économie est un élément indispensable à tout plan d'ensemble visant à instaurer un développement durable et à faire reculer la pauvreté. Adopter des politiques d'ouverture permet aux pays en développement de tirer le parti le plus efficace possible de leurs ressources limitées et de profiter des progrès incessants des techniques de production qui sont indispensables à l'amélioration durable des niveaux de vie. De plus, les gains résultant d'une ouverture accrue sont généralement largement répartis — *le Rapport sur le développement dans le monde de 1995* a mis en lumière la relation positive forte qui existe entre l'expansion des exportations et les salaires de l'industrie manufacturière. Un développement axé sur les exportations a également considérablement accru les opportunités d'emploi pour les femmes dans de nombreux pays.

10. Une politique d'ouverture commerciale ne suffit pas, toutefois, à fonder un développement durable. Les gouvernements doivent faire bien davantage pour mettre en place le cadre porteur nécessaire à un développement largement partagé. Il est notamment important de disposer d'infrastructures de transport et de communication adéquates, tant au plan national qu'international. Améliorer les transports et les communications à l'intérieur du pays peut être particulièrement utile pour lutter contre la pauvreté — les communautés isolées pauvres ont besoin d'accès aux marchés si l'on veut qu'elles puissent sortir de leur pauvreté. Une élévation du niveau d'instruction peut aider les travailleurs à s'adapter au changement comme à produire des produits de meilleure qualité. De plus en plus, les marchés mondiaux exigent de tous les pays qu'ils soient à même de fournir des produits techniquement sophistiqués satisfaisant à des normes élevées. Il appartient aux gouvernements de veiller à ce que leurs producteurs puissent prouver qu'ils peuvent satisfaire à ces exigences et à ce que leurs travailleurs puissent tirer parti des opportunités offertes. Les pouvoirs publics doivent : mettre en place de bonnes politiques du marché du travail permettant d'assurer que ces avantages profitent au plus grand nombre ; protéger les plus vulnérables et veiller à ce qu'aucune discrimination inéquitable et inefficace ne vise tel ou tel groupe du marché du travail ; et faire en sorte que le marché du travail soit suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution du marché.

11. Les retombées sociales d'une réforme commerciale sont aussi fonction, pour une large part, de la manière dont elle est appliquée. Il est difficile d'établir des règles strictes concernant l'enchaînement des mesures à prendre, mais il va de soi qu'une libéralisation rapide en pleine récession peut avoir un impact social défavorable. Inversement, des programmes de libéralisation crédibles, annoncés à l'avance — comme ceux convenus dans le cadre des négociations de l'OMC entrepris dans un contexte macroéconomique stable — sont davantage susceptibles de stimuler l'investissement et une croissance génératrice d'emplois. Des programmes de protection sociale, des actions de formation et une politique du marché du travail active peuvent contribuer utilement au traitement des problèmes de transition à court terme, mais il ne faut pas penser que tout cela puisse remplacer à long terme la restructuration économique nécessitée par la réforme commerciale. Là où les recettes de l'État sont lourdement tributaires des droits de douane, la réforme du commerce doit absolument trouver d'autres sources de revenu, si l'on veut éviter l'inflation et préserver les dépenses sociales indispensables. Pour mettre en œuvre une stratégie de développement axée sur la réduction de la pauvreté, il importe donc de gérer toute

libéralisation de manière à minimiser son impact négatif sur la pauvreté et de faire en sorte que la réforme joue au contraire un rôle positif à cet égard.

### 3. APPLICATION DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY

12. Dans la perspective de la réunion ministérielle de l'OMC qui doit se tenir en novembre à Seattle, une question s'annonce épineuse, celle de l'application de certains des accords conclus lors du Cycle d'Uruguay, en particulier de ceux qui impliquent la création d'institutions nouvelles. Les pays en développement ayant obtenu des délais de grâce pour appliquer certains de ces accords, plusieurs des réformes prescrites restent à appliquer. Certains pays en développement continuent de mettre en avant les problèmes auxquels ils se heurtent — et soulignent ce qu'ils considèrent comme l'inexécution par les pays développés de ce qui fait l'esprit de leurs obligations dans des domaines comme le textile et l'habillement.

13. Il est désormais évident que les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement dans la mise en œuvre d'accords comme ceux sur l'évaluation en douane, l'agriculture et les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS), ont été sous-estimés par beaucoup à l'époque. Par ailleurs, le Cycle d'Uruguay n'a guère généré de sentiment d'appropriation de certaines de ces réformes, particulièrement chez les pays les moins avancés, ce qui accroît la difficulté de leur mise en œuvre.

14. Plusieurs des accords du Cycle d'Uruguay, comme ceux sur l'évaluation en douane et les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, exigent des pays en développement qu'ils réforment profondément les organismes gouvernementaux ou qu'ils conçoivent des institutions entièrement nouvelles. Beaucoup de ces réformes peuvent avoir un fort impact sur le développement si elles sont entreprises dans une perspective axée sur les besoins de développement des pays pauvres, plutôt que sur la reproduction des pratiques des pays industriels. Le renforcement de l'administration des douanes qu'exige l'adoption fructueuse de l'Accord sur l'évaluation en douane, par exemple, joue un rôle important dans le traitement de problèmes de développement, comme la contrebande, la corruption, la lenteur des formalités et l'absence de transparence.

### 4. COMMERCE DES SERVICES

15. Le commerce des services joue désormais un rôle central dans les relations commerciales entre pays développés et pays en développement. Il pose une beaucoup plus large gamme de problèmes que le commerce des biens ; il exige notamment des politiques qui vont jusqu'à traiter des problèmes de structure de marché et de réglementation. Le secteur des services fournissant une très large part des emplois et de la production dans quasiment toutes les économies, assurer l'efficacité de son fonctionnement est à l'évidence indispensable à l'instauration d'un développement durable.

16. Dans la plupart des pays en développement, toutefois, le secteur des services est paralysé par une combinaison d'insuffisances des institutions et de carences de la réglementation. La crise en Asie de l'Est a mis en lumière un exemple d'insuffisance institutionnelle : la faiblesse des entités de supervision du secteur financier. À l'autre extrême, les barrières à l'entrée et une

réglementation inappropriée qui limite la concurrence et induit de graves rigidités exercent souvent des effets dévastateurs sur les secteurs des transports et télécommunications des pays en développement (et des pays développés).

17. En ce qui concerne le commerce et le développement des services, il convient notamment de concevoir un cadre réglementaire approprié et de renforcer les institutions capables d'appliquer cette réglementation. L'expansion de certaines catégories importantes d'exportation de services, tels que services de programmation informatique à distance et fonctions post-marché à forte intensité de main-d'œuvre, est particulièrement tributaire de l'existence d'infrastructures comme les connexions à grande vitesse, dont la disponibilité est elle-même fonction du cadre réglementaire des télécommunications.

## 5. ADMINISTRATION DU COMMERCE ET BARRIÈRES AUX FRONTIÈRES

18. À mesure que les barrières commerciales explicites disparaissent, le caractère excessif des coûts et les lenteurs de l'administration du commerce et des procédures douanières deviennent de plus en plus criants aux yeux des participants et des décideurs. Beaucoup de ces obstacles sont directement inéconómiques et ouvrent la porte à la corruption. Le principal facteur négatif à cet égard est sans doute la lourdeur et le caractère répétitif des dispositions procédurières et administratives qui ralentissent inutilement le commerce et le passage des frontières. Faute de logistique commerciale efficace, les entreprises du pays ne peuvent être compétitives. À l'ère de la mondialisation économique, il est crucial de faciliter toutes les étapes matérielles, procédurières et administratives qu'impliquent les transactions de commerce extérieur, particulièrement les opérations de transport et de passage des frontières.

19. Rationaliser les procédures qu'implique le commerce peut contribuer au développement, tant directement, en abaissant le coût des échanges qu'indirectement, en réduisant les occasions de corruption. Réformer et simplifier des procédures dépassées permet de franchir un grand pas, mais, au-delà, pour appuyer des évolutions comme l'informatisation des transactions douanières, il faudra probablement renforcer les institutions dans de nombreux pays.

## 6. PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

20. Plusieurs pays s'emploient au sein de l'OMC à accroître la transparence et la concurrence des opérations d'achat de l'État, et à réduire la corruption qui risque fort de se développer si ces deux principes ne sont pas respectés. Dans cet esprit, on pourrait dans un premier temps, s'attacher à rendre la passation des marchés publics plus transparente, puis éventuellement aller plus loin en s'employant à mettre en place une réglementation-cadre internationale de la passation des marchés à partir de l'Accord multilatéral relatif aux marchés publics.

21. L'existence de pratiques inefficaces ou de corruption en matière de marchés publics dénote souvent des problèmes plus généraux de gouvernance. Il est désormais admis que traiter ces problèmes est un défi crucial pour le développement. Améliorer les règles devrait contribuer à réduire ces problèmes, mais, pour enregistrer une avancée majeure, il faudra sans doute une réforme plus vaste des institutions publiques et un renforcement de la gouvernance, questions qui sont aujourd'hui au cœur même de l'ordre du jour du développement. Il est clair que la Banque a

beaucoup à apporter dans ce domaine, compte tenu de son expérience de la passation des marchés publics et de l'intérêt particulier qu'elle porte à la lutte contre la corruption.

## 7. RÉGLEMENTATION ET NORMES DES PRODUITS

22. Les normes fixées aux produits et la réglementation technique jouent un rôle clé dans le développement. Des normes et une réglementation appropriées sont indispensables si on veut répondre aux besoins des utilisateurs des pays en développement et garantir aux consommateurs la qualité et la sécurité des produits. En outre, les exportateurs des pays en développement ne peuvent espérer trouver des débouchés à l'exportation s'ils sont incapables de satisfaire aux normes requises par les entreprises et les gouvernements de ces marchés. Malheureusement, normes et réglementation peuvent aussi servir de barrières déguisées aux échanges ; aussi, les règles du commerce international sont-elles conçues pour minimiser ces risques. Les différends suscités récemment par les organismes génétiquement modifiés et les hormones de croissance données au cheptel bovin témoignent de l'importance du problème et des difficultés qu'il implique.

23. Du point de vue du développement, une utilisation efficace des normes de produits exige souvent la mise en place d'institutions qui fixent des normes appropriées et veillent à ce que les produits puissent satisfaire à ces normes. Lorsque les entités de normalisation sont déficientes, la lenteur de leurs procédures d'approbation des facteurs importés peut gravement réduire la productivité des industries nationales. Lorsque des pays sont incapables de prouver que leurs produits satisfont aux normes étrangères, les efforts qu'ils déploient pour utiliser les exportations des produits en cause comme moteur du développement peuvent s'en trouver sérieusement compromis, indépendamment de leur compétitivité dans la production de ces biens.

## 8. RÉGIONALISME

24. Du fait de la recrudescence des accords commerciaux régionaux dans les années 90, presque tous les pays sont membres d'un ou de plusieurs blocs commerciaux préférentiels. Les inquiétudes économiques que suscitait traditionnellement la possibilité des pertes résultant d'une réorientation des courants d'échanges restent fortes, mais il semble que, chez les décideurs, l'optique autocentrée, coûteuse, des années 60 perde du terrain au profit d'une vision des blocs régionaux comme plate-forme d'exportation.

25. La diversité des accords commerciaux régionaux auxquels les pays en développement sont parties est frappante. Beaucoup d'entre eux ne se limitent pas à une libéralisation classique des échanges avec les pays limitrophes mais prévoient divers degrés d'intégration des marchés des facteurs et/ou d'harmonisation des normes et de la politique réglementaire. Pareils arrangements impliquent des questions de gouvernance complexes, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement, surtout lorsqu'on prend en compte les incitations à une concentration géographique de l'activité qui en découle.

## **ACTION DE LA BANQUE À L'APPUI DU COMMERCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

26. La Banque mondiale a entrepris un programme substantiel portant sur la plupart des

nouveaux problèmes du commerce, en même temps que sur la réforme des mesures traditionnellement prises aux frontières. On citera notamment l'appui opérationnel et la diffusion d'informations aux pays en développement sur les pratiques optimales ; la participation au Cadre intégré pour les pays les moins avancés ; les études et actions de renforcement des capacités axées sur les négociations commerciales ; et les recherches sur les nouveaux problèmes du commerce international sur lesquels on dispose de très peu d'informations.

27. Ce programme de travail est financé à la fois par les ressources de la Banque et par les contributions généreuses de plusieurs bailleurs de fonds, dont le gouvernement du Royaume-Uni et celui des Pays-Bas.

## 9. APPUI OPÉRATIONNEL ET DIFFUSION DE PRATIQUES OPTIMALES

28. Entre 1990 et 1998, 68 % des opérations d'ajustement de la Banque prévoyaient un appui à la réforme de la politique commerciale et de la politique de change. Les prêts d'investissement consentis par la Banque pour des activités en rapport avec le commerce ont représenté environ 26 % du total des prêts de la Banque entre 1994 et 1999<sup>1</sup> ; ils ont financé la construction d'infrastructures ayant une incidence sur les échanges (ports et télécommunications, et couloirs d'exportation, etc.) ; le développement et la modernisation d'institutions (services des douanes, etc.) ; et la promotion de l'entreprise privée.

29. Indirectement, une grande partie du programme de prêt de la Banque, de ses travaux économiques et sectoriels et de ses services de conseil facilite les échanges, en renforçant le cadre institutionnel, réglementaire et social dans les pays en développement. Pour une large part, l'action entreprise par la Banque en matière de développement du secteur privé par exemple, porte sur des questions comme la mise en place de cadres réglementaires et d'institutions aptes à gérer la prestation de services d'infrastructure privée, deux éléments importants pour le développement du commerce de ces services. La Banque lance aujourd'hui le Partenariat pour la facilitation du commerce mondial (GFP), qui veut, en réunissant toutes les parties intéressées — autorités, organisations internationales, secteur privé —, constituer un groupe actif qui milite en faveur de réformes des transports et de la facilitation du commerce.

30. Le Réseau pour la réduction de la pauvreté et pour la gestion économique, et l'Institut de la Banque mondiale s'emploient à diffuser les enseignements tirés du commerce international et à promouvoir les pratiques optimales, en organisant des séminaires dans toutes les régions de la Banque ; ils contribuent à la constitution de réseaux mettant en contact les groupements de réflexion et instituts d'analyse avec des experts extérieurs et le personnel de la Banque et ils créent un site web conjoint Institut de la Banque/OMC, axé sur les problèmes du commerce international et du développement. L'Institut de la Banque dispense également une formation interne sur les questions de commerce international aux agents de la Banque et du Fonds.

---

<sup>1</sup> Source pour les projets de la Banque et de l'IDA : World Bank Operations Information Systems, Portfolio Performance Monitor ; données au 30 juin 1999. Source pour les projets des fonds fiduciaires : World Bank Group Trust Fund Query System ; données au 30 juin 1999.



## **Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés**

31. Il s'agit d'un partenariat instauré entre les organismes multilatéraux (OMC, Banque mondiale, FMI, PNUD, CNUCED et CCI) et les pays les moins avancés pour aider ces derniers à s'intégrer à l'économie mondiale. Il prévoit des opérations de réalisation d'infrastructures, de renforcement des capacités institutionnelles et de réforme du contexte réglementaire. Il suppose une coordination étroite, un dialogue et la formation d'un consensus avec divers ministères concernés par les questions de commerce et de développement. Par ailleurs, ce Cadre vise à renforcer la présence des pays les moins avancés au sein de l'OMC, de manière à leur permettre d'exercer davantage d'influence en participant aux travaux quotidiens de l'Organisation et en fixant l'ordre du jour du prochain cycle de négociations multilatérales.

32. Sur les 48 pays les moins avancés, 40 ont entrepris de participer au Cadre intégré en présentant une évaluation de leurs besoins, et plus de la moitié d'entre eux élaborent actuellement des programmes nationaux qui seront présentés aux bailleurs de fonds en vue de l'obtention de financements. La Banque et le PNUD sont chargés d'organiser des consultations des bailleurs de fonds dans le cadre de leurs Groupes consultatifs et de leurs Tables rondes.

33. L'Ouganda a tenu sa première consultation à la réunion de son Groupe consultatif de décembre 1998. Deux projets importants de renforcement des capacités et des institutions ont ainsi pu être financés par l'USAID et l'agence autrichienne de développement. Dix autres pays bénéficiant de Groupes consultatifs ont demandé l'aide de la Banque. Le Bangladesh, la Tanzanie et le Malawi prévoient d'exposer des programmes satisfaisant aux critères du Cadre intégré lors de leurs réunions de Groupe consultatif, et les équipes-pays de l'Éthiopie, du Mozambique et de la Guinée apportent leur concours à des actions visant à organiser des consultations avec les bailleurs de fonds sur les questions commerciales. Nous comptons que des programmes d'assistance au développement du commerce seront finalisés et présentés aux bailleurs de fonds pendant les exercices 99-00 pour le Bangladesh, la Tanzanie, l'Éthiopie, le Malawi, le Mali, la Gambie, Haïti et la Guinée.

### **Recherche et renforcement des capacités : Appui aux négociateurs des pays en développement**

34. Un programme de recherche, de vulgarisation et de renforcement des capacités est en cours pour aider les pays en développement à formuler des objectifs et des priorités de négociation en matière de politique commerciale, et pour leur fournir des outils d'analyse qui les aideront à négocier plus efficacement. Ces travaux d'analyse sont entrepris en partenariat avec les analystes de l'OMC et avec toute une série d'institutions nationales et internationales.

35. Il existe actuellement deux projets étroitement liés. Le premier couvre toute la gamme des problèmes commerciaux auxquels sont confrontés les économies en développement, tandis que le second s'attache aux problèmes soulevés dans le cadre des négociations agricoles. Leur organisation est très similaire. Dans un premier temps, des spécialistes travaillant dans les pays en développement ont préparé des communications sur une région ou un pays, qu'ils ont présentées à des universitaires et des décideurs au cours de plusieurs ateliers tenus en juin et

juillet 1999. Ces études ont fourni une information sur les politiques actuellement appliquées par les gouvernements des pays en développement, identifiant les options entre lesquelles ces gouvernements devront choisir dans le contexte d'une négociation multilatérale et analysant les coûts et avantages de ces options. Ces études sont à la disposition d'un public mondial sur l'Internet (certaines d'entre elles, ainsi qu'une présentation détaillée du projet, sont accessibles à l'adresse suivante : [www.worldbank.org/trade](http://www.worldbank.org/trade)).

36. La deuxième étape consiste à produire des documents d'orientation fondés sur les conclusions des réunions régionales. Une série cruciale de ces documents sera présentée lors de conférences qui se tiendront à Genève, les 20-21 septembre 1999, pour les problèmes commerciaux d'ensemble, et les 1<sup>er</sup>-2 octobre pour les questions agricoles. Un résumé analytique des recherches permettra une large diffusion des conclusions utiles à la fixation du programme des négociations 2000 de l'OMC.

37. La troisième phase consistera à aider directement les décideurs des pays en développement, après le démarrage des négociations, en organisant une série de réunions et d'ateliers pour les conseillers et dirigeants, ainsi que des activités de vulgarisation ciblant la presse, les Chambres de commerce et les ONG concernées. Ces activités feront largement appel aux matériels produits lors de la phase initiale de recherche du projet, et seront réalisées en lien étroit avec les actions de formation de l'Institut de la Banque mondiale et par le biais du Cadre intégré d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés. Par ailleurs, la Banque rédigera et diffusera des manuels pour les négociateurs, sur le modèle de ceux qui ont été utilisés avec succès lors des négociations du Cycle d'Uruguay, et elle fournira aux législateurs des instruments d'analyse qui leur permettront de saisir tous les tenants et aboutissants des différents scénarios de négociation possibles.

#### Analyse et conseils sur le régionalisme

38. Les études en cours sur le régionalisme et le développement portent principalement sur l'investissement et la croissance, le degré d'intégration possible, les aspects politiques, le régionalisme et le multilatéralisme, et sur les accords régionaux existant en Amérique latine et Caraïbes, Europe et Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Afrique subsaharienne et Asie. Leurs conclusions sont les suivantes : les arrangements régionaux sont davantage de nature à améliorer le bien-être s'ils accroissent la concurrence entre marchés (à la différence des dispositifs des années 60) ; le régionalisme peut renforcer la sécurité entre pays voisins ; la probabilité qu'il génère des effets positifs dynamiques est subordonnée à l'existence d'une forte influence du régionalisme sur la crédibilité des politiques et sur l'absorption de savoirs nouveaux ; une intégration poussée est difficilement réalisable et, par conséquent, rare ; et les accords régionaux risquent de freiner la libéralisation multilatérale. La grande conclusion qui se dégage de toute l'analyse de la Banque est que le régionalisme doit être considéré davantage comme un appui que comme une entrave à la libéralisation. La publication d'un document de synthèse dans la série des Rapports de la Banque mondiale sur les Politiques de développement est prévue pour l'hiver prochain.

## **Recherches sur la transformation de la nature du commerce**

39. Vu les progrès réalisés en matière de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, les problèmes de politique commerciale les plus urgents ont désormais surtout trait à l'impact, direct et indirect, des régimes réglementaires nationaux sur le commerce international et les flux d'investissement. Les choix que doivent opérer les pays en développement sont de plus en plus complexes, ce qui leur pose de nombreux et graves problèmes lorsqu'il s'agit d'élaborer leur politique et de participer au système commercial multilatéral. Parvenir à mieux comprendre les dimensions économiques, institutionnelles et stratégiques des questions commerciales complexes auxquelles sont confrontés les décideurs est crucial pour la Banque, et cette tâche détermine son programme de recherche qui porte actuellement sur les services, les normes des produits et l'absorption de technologie, entre autres.

**Services** : Pour approfondir sa connaissance du commerce des services, la Banque a entrepris un programme de recherche spécialisé, qui comporte des études sectorielles sur les télécommunications, la finance, les transports, et des rapports évaluant les stratégies d'ensemble adoptées par les pays en développement dans les négociations de l'OMC sur les services. Par ailleurs, nous mettons en place une base de données sur les mesures qui affectent le commerce des services, qui sera utile aux négociateurs, aux décideurs, aux responsables de la réglementation, aux chercheurs et au secteur privé. Elle définira les plus gros obstacles au commerce des services ; quantifiera en quoi ces barrières diffèrent entre secteurs de services et entre pays ; et permettra d'analyser l'incidence sur la performance économique d'ensemble d'une libéralisation du commerce des services.

**Normes de produits** : Financé par un don du Département du développement international du Royaume-Uni, un nouveau projet de la Banque mondiale aura pour objet de rassembler des informations sur l'impact quantitatif des normes/réglementations faisant fonction de barrières aux échanges, et d'identifier les options institutionnelles dont disposent les pays en développement pour minimiser les effets de distorsion qu'exercent les régimes de normes sur le commerce. Les questions à étudier sont notamment les suivantes : qu'ont fait, tant le secteur privé que l'État, pour harmoniser les normes et accepter les certifications étrangères ? Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience internationale des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) ? Et quels enseignements peut-on tirer, plus généralement, de l'intégration régionale et de l'expérience de l'OMC pour les pays en développement ?

**Absorption de technologie et localisation de l'activité économique** : les recherches en cours sur l'absorption de technologie et la croissance étudient les contributions du commerce et de l'investissement direct étranger. Elles évalueront l'efficacité des nombreuses stratégies réglementaires, souvent contradictoires, conçues pour faciliter le transfert et l'absorption de technologie.

40. Nous étudions également les obstacles qu'oppose la géographie au commerce et aux investissements. Quelle est l'ampleur du handicap des pays enclavés, et dans quelle mesure les handicaps géographiques expliquent-ils la médiocrité des résultats de beaucoup de pays africains ? Est-il probable que l'industrialisation s'organise d'une manière générale autour de pôles régionaux, comme en Asie, laissant à la traîne d'autres régions plus écartées ? À mesure

que la mondialisation modifie le coût du transport des biens et de la propagation des idées dans l'espace, quel scénario de transfert des activités des pays développés vers les pays en développement peut-on prévoir ?

### *INTÉGRER LE COMMERCE AUX STRATÉGIES-PAYS*

41. Vu l'ampleur du « nouvel » ordre du jour du commerce, à l'évidence, le commerce doit jouer un rôle dans la stratégie globale de développement. La mise en oeuvre par les services de la Banque de cet ordre du jour élargi passe nécessairement par la coordination des travaux menés par les équipes opérationnelles au niveau des régions, par le groupe restreint chargé des questions de politique commerciale au sein du Groupe de recherche et du réseau PREM et par les membres des deux Groupes thématiques de la Banque spécialement chargés du commerce, ainsi que par la concertation avec d'autres réseaux travaillant dans des domaines tels que l'infrastructure et le développement du secteur privé. Pour aider les équipes-pays à rapporter les questions de politique commerciale à la mission de lutte contre la pauvreté qui est celle de la Banque, plusieurs mesures ont été prises, qui doivent améliorer notre capacité de diagnostic et d'exécution.

#### Conception d'outils de diagnostic

42. Faire du commerce un élément central des Stratégies d'assistance-pays adoptées par la Banque exige des moyens de diagnostic propres au secteur du commerce. À cette fin, nous mettons au point des méthodes diagnostiques qui nous aideront à cerner les faiblesses structurelles qui empêchent les pays concernés de participer pleinement à l'économie mondiale. Deux programmes de diagnostic pilotes, en particulier, les Fiches sur le Cadre de développement intégré d'un pays et les Examens sociaux et structurels mettent explicitement en lumière le lien entre croissance et réduction de la pauvreté. De plus, de nombreuses colonnes du Cadre de développement intégré traitent des aspects clés du commerce.

#### *Amélioration du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés*

43. Nous nous employons également à accélérer le rythme de mise en place de ce Cadre sans en diminuer l'efficacité. La poursuite d'une coopération et d'un dialogue étroits avec nos collègues de l'OMC et des autres agences est indispensable si nous voulons concevoir des moyens d'accélérer le processus et d'instaurer le partenariat véritable envisagé lors de l'adoption du Cadre intégré par les administrateurs et le président Wolfensohn, il y a deux ans. En interne, nous travaillons sur deux initiatives :

- Premièrement, grâce au développement des services offerts par le Réseau aux équipes-pays, la Banque consacre désormais davantage de ressources à l'action entreprise pour faire du Cadre intégré un élément central de sa relation avec les pays les moins avancés via la Stratégie d'assistance-pays.

- Deuxièmement, la Banque améliore l'information et la gestion du savoir afférentes aux activités en rapport avec le commerce.

### **Appui au renforcement des institutions**

44. La crise qu'a connue récemment l'Asie de l'Est nous a rendus encore plus conscients du fait qu'un développement durable est impossible sans renforcement des institutions qui constituent les fondements de l'économie de marché. Dans les années à venir, le renforcement des institutions occupera une large place dans la stratégie de la Banque pour le secteur public. L'action entreprise par la Banque pour aider les pays à développer les institutions cruciales pour leur bien-être économique recoupe, pour une large part, les priorités de la Banque en matière commerciale. Ainsi, réformer l'entité douanière d'un pays pour réduire les occasions de corruption permet aussi au pays de participer plus efficacement aux échanges commerciaux internationaux. Les réformes des institutions ayant trait au commerce étant souvent une sous-catégorie de réformes institutionnelles de plus grande ampleur, la Banque doit aider les pays à déterminer comment concevoir et échelonner les réformes de manière à atteindre les deux objectifs.

### ***Développement des partenariats***

45. Conformément à l'esprit du Cadre de développement intégré, l'action de la Banque visant à mettre un pays mieux à même de commercer doit bénéficier de la ferme adhésion du pays. La manière dont les avantages du commerce sont perçus dans le pays influe sur l'inscription du commerce parmi ses priorités du développement. La Banque continuera à collaborer avec la société civile et les milieux économiques pour faire connaître l'essence complexe du commerce et les avantages d'une intégration accrue en termes de croissance, de réduction de la pauvreté, et d'expression et de participation des citoyens à la vie économique du pays.

46. La Banque collabore étroitement avec divers organismes internationaux qui s'intéressent au commerce et, en particulier, avec le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OCDE et l'OMS. Nous travaillons également de plus en plus avec des réseaux de chercheurs dans les pays en développement, y compris le Consortium pour la recherche économique en Afrique ; le Forum pour la recherche économique dans les pays arabes, en Iran et en Turquie ; le Réseau d'échanges latino-américains et le Forum de politique commerciale du Conseil de coopération économique du Pacifique. La Banque peut se prévaloir d'un partenariat précieux avec l'OMC et le FMI sur les problèmes commerciaux, comme en témoignent les accords conclus sur la coopération et la cohérence en matière d'élaboration de la politique économique, l'objet de ce partenariat étant de garantir la cohérence comme la complémentarité des politiques. Toutes les activités menées par la Banque avec ces partenaires vont dans le sens de sa mission fondamentale de développement.

47. L'imbrication des questions de développement et de commerce nous offre des opportunités majeures de confirmer notre volonté commune de mettre véritablement le régime du commerce international au service du développement et de la réduction de la pauvreté. Pour capitaliser sur ces opportunités, les responsables de la Banque, du Fonds et de l'OMC publieront lors de la réunion ministérielle de Seattle, une déclaration conjointe affirmant la convergence des ordres du jour du commerce et du développement, et cherchant à affermir la dimension

développement des négociations à venir de l'OMC. Les responsables de la Banque examinent actuellement la teneur d'une telle déclaration conjointe avec leurs homologues de l'OMC et du FMI.

### **Questions aux ministres**

1. Les ministres reconnaissent-ils que la convergence de l'ordre du jour du commerce et de celui du développement renforce la nécessité de mener des politiques commerciales et de développement cohérentes ?
2. Appuient-ils les initiatives de la Banque présentées dans ce document ?
3. D'autres mesures devraient-elles être prises pour renforcer l'impact positif des échanges sur le développement ?

### Références

- Anderson, K., Strutt, A. et Hoekman, B. (1999), « Agriculture and the WTO: Next Steps », document présenté à la conférence de Funen (Conference on Global Economic Analysis), Danemark, 20-22 juin ([www.worldbank.org/trade](http://www.worldbank.org/trade)).
- Hertel, T. et Martin, W. (1999), « Developing country interests in liberalizing manufactures trade », document présenté à la conférence de Funen (Conference on Global Economic Analysis), Danemark, 20-22 juin ([www.worldbank.org/trade](http://www.worldbank.org/trade)).
- OCDE, (1999), Politiques agricoles des pays de l'OCDE 1999 : Suivi et évaluation, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.